

Le conseil communal interdit le voile

HERVE ● Le conseil communal de Herve a adopté lundi, à 17 voix contre 8, l'interdiction de port de signes convictionnels au sein des services communaux et les établissements scolaires communaux, via une motion déposée par les libéraux de HDM (Herve Demain). Ceux-ci reconnaissent que la ville ne connaît aucun problème lié au port du voile mais ont souhaité anticiper le problème. Pierre-Yves Jeholet (MR), chef de file de l'opposition, voulait que la commune prenne position, en l'absence de tout texte de loi réglant la question. En ralliant à

sa cause Écolo, également dans l'opposition, mais surtout le PS et deux élus cdH, dont l'échevin des sports Victor Beckers, les libéraux ont obtenu que soit garanti « *le respect strict de la neutralité et de l'impartialité inhérentes aux missions de service public mais également celui des valeurs universelles et des libertés fondamentales* ». Le règlement de travail et le statut administratif du personnel communal seront modifiés. Les opposants à ce vote ont avancé qu'il ne revenait pas aux élus communaux de prendre ce type de décision car elle entrave la liberté de chacun.